

Présents : Philippe Lafargue, Antoine Billet, Xavier Bleicher, Jérôme Petit (en visio), Michel Oury (en visio), Denis Lefebvre et Sophie Caublot Vaur.

1. ADMINISTRATION

- **Approbation du CR 47 du 21 août 2021**
- **Demande de Philippe Lafargue d'intégrer François Rousseau, maire de Port-Bail-sur-Mer, dans le syndicat :**
 - Les membres présents décident que Monsieur le Maire ne sera pas membre du syndicat mais invité permanent aux réunions.
 - Par ailleurs, il sera également destinataire des comptes rendus destinés au syndicat. Pour ce faire, son nom ne fera pas partie de la liste syndicat@asdp.ovh mais sera mis en copie.
 - Monsieur Philippe Pellerin, maire délégué de Denneville, restera, quant à lui, membre de plein droit.
- **Proposition pour la gestion du site internet :**
 - Michel Oury demande de l'aide pour la gestion du site internet.
 - Charles-Antoine Lefebvre, fils de Denis, propose sa contribution dans la gestion du site.
 - Approuvée par les adhérents physiquement présents mais suite à l'absence de plusieurs membres et à des problèmes de connexion avec Michel, il est décidé de repousser cette proposition à la prochaine réunion.
- **Adhésion à l'Association Défense Trait de Côte Ouest Cotentin :**
 - Nicolas Youf, Président de l'ASA de Saint-Germain-sur-Ay, nous propose un projet de statut pour une association d'associations en devenir. Celle-ci comporterait une quinzaine d'associations de l'ouest du Cotentin, y compris des professionnels, tous liés au littoral.
 - Cette association a pour objet de réunir toutes les personnes morales pour lesquelles la défense du trait de côte Ouest du Cotentin est primordiale pour la protection des biens des particuliers et des entreprises tout en assurant la défense du trait de côte et de veiller à la mise en œuvre du droit à la protection contre la mer de ce même littoral Côte Ouest Cotentin
 - Antoine fait remarquer qu'il faudrait que l'ASDP joue un rôle actif dans cette association.
 - Quelques modifications sur la rédaction des statuts sont demandées.
 - Il est décidé d'adhérer à ce projet en tenant compte des corrections proposées.

2. POINT SUR LE PASSAGE EN ASA

- Le dossier est bien avancé. En relation directe avec Julien SELLIER, chargé de ce dossier à la préfecture, de nombreux points de détail ont été réglés. Reste le problème des listes de propriétaires ainsi que du plan parcellaire.
- La liste des propriétaires des parcelles avec leur adresse fiscale sera fournie, à la demande du président, par la DGFIP de COUTANCES.
- Il est décidé à l'unanimité de s'adresser à un géomètre professionnel pour établir un plan parcellaire du périmètre de l'ASA en papier format A1 définissant les numéros de parcelles, les rues et les zones de l'ASA. Il est accordé pour ce faire un budget entre 500 et 1000€ .

La réunion ayant été perturbée notamment par des problèmes techniques dûs à la connexion en visioconférence et monopolisée par une multitude de problèmes rédactionnels essentiels pour l'avancement des dossiers en cours, sans questions diverses à poser, la séance est levée par Denis Lefebvre.